

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE, QUE :

Lors de la séance extraordinaire du 17 avril 2023, le Conseil municipal a adopté le

RÈGLEMENT N^o 276-2023

**ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES
POUR FAVORISER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, D'AGRANDISSEMENT OU
D'AMÉLIORATION D'IMMEUBLES EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER
POUR LES PROPRIÉTAIRES EXPLOITANT UNE ENTREPRISE**

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, Québec J0W 1H0, et ce, du lundi au jeudi de 8h à 12h30 et 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h, de même que sur le site internet de la municipalité au www.lacdesecorces.ca.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 10 juillet 2023.



Nathalie Labelle

Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Nathalie Labelle, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié ou fait publier l'avis public ci-haut concernant le règlement n^o 276-2023, en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité, le 10^e jour de juillet 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 10^e jour de juillet 2023.



Nathalie Labelle

Directrice générale et greffière-trésorière adjointe